

N o t i c e

Séances de la Commission des Affaires étrangères des 12
et 13 septembre à la salle du Conseil fédéral du
Parlement à Berne.

Membres de la Commission des Affaires étrangères présents :

Président : M. Bärtschi

MM. Borella, Bringolf, Crittin,
Dietschi-Basel, Favre, Häberlin,
Oeri, Renold, Riedener, Riva,
Schmid-Solothurn, Giovanoli.

Le Chef du Département Politique
(accompagné du soussigné).

Le Président, M. Bärtschi, souligne l'importance de cette séance au moment où la guerre atteint son point culminant, où nous traversons une des époques les plus sérieuses de l'Histoire et où les événements actuels peuvent avoir sur notre pays d'incalculables conséquences.

Il rappelle que la Commission des Affaires étrangères a tout particulièrement pour fonctions d'étudier, en étroite collaboration avec le Département Politique, la préparation des problèmes d'après-guerre et les différents projets qui inspireront notre politique étrangère. Le Chef du Département Politique fera maintenant un exposé à ce sujet.

Le Président rappelle qu'à l'issue de cette réunion, un repas réunira les membres de la Commission et des collaborateurs du Département Politique, ce qui permettra aux uns et aux autres de faire plus ample connaissance dans une ambiance moins officielle et de resserrer les contacts déjà existant.



Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz se propose, au cours de son exposé, de traiter deux questions distinctes : dans la première partie il jettera un coup d'oeil général sur la situation et la politique internationales. La deuxième partie aura pour objet l'organisation de son Département qui est actuellement en pleine transformation. M. Pilet-Golaz tient en effet à ce que les membres de la Commission soient parfaitement orientés sur cette organisation étant donné les contacts fréquents qu'ils seront appelés à avoir avec les différents collaborateurs du Département Politique.

M. Pilet-Golaz souligne tout d'abord que son exposé sera plus mouvant que de coutume et pourra de ce fait paraître moins préparé. Il sera en tout cas moins apprêté étant donné le temps très limité dont il dispose. Il ne sera pas consacré aux opérations de guerre mais traitera d'un certain nombre de problèmes plus concrets.

La guerre. Elle se déroule à peu près sous nos yeux et les membres de la Commission en connaissent aussi bien les péripéties que le Chef du Département. Les événements se succèdent à un rythme accéléré : ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain; il convient donc de ne pas s'engager dans des spéculations. Il est certain en tout cas que nous sommes maintenant à la dernière phase critique, celle que l'on désigne très bien en allemand par le terme "eng Pass", autrement dit entre Charybde et Scylla. Cette phase se déroule à peu près comme nous l'avions prévue. Avec beaucoup d'habileté, le parti assaillant (qu'on ne confonde pas l'assaillant qui a actuellement l'initiative des opérations avec l'agresseur qui est responsable de l'attaque) désire cacher ses intentions. A cet effet, sa presse monte en épingle certains succès comme s'ils étaient considérables et passe sous silence d'autres succès beaucoup plus décisifs mais moins apparents.

Sous le fard des nouvelles de guerre, il faut tâcher d'en découvrir la véritable chair et surtout le squelette. A ce sujet, il ne faut pas perdre de vue le rôle important de la mer. L'Angleterre et les Etats-Unis sont des pays marins et la liberté des mers est une des conditions de leurs succès. La durée de l'évolution de cette guerre est difficile à préciser; rapide si elle est d'ordre psychologique, elle peut être très lente si elle d'ordre militaire.

Dans l'ordre militaire, le Commandement allemand a commencé un peu tard peut-être à regrouper ses forces. Les Allemands ont donné l'ordre de retraite dans le sud de la France dès le début du débarquement. Dans la mesure où ils ont pu retirer leur armée à temps, elle est en grande partie intacte. Nous faisons la même constatation en Finlande, en Grèce et en Norvège. Est-ce assez tôt ? Incontestablement, toutefois, ce regroupement s'effectue. Militairement, la défaite n'est donc pas encore acquise; certains Allemands croient encore à la possibilité de passer un hiver et d'arriver au printemps où ils pourront employer alors de nouvelles armées. A ce propos, il convient de ne pas prendre à la légère les armes dites secrètes, pas plus qu'il ne faut les prendre au tragique car l'emploi de ces armes ne changera pas le cours de la guerre. Il est vrai que la production allemande diminue dans de fortes proportions, que les transports sont désorganisés : tout cela fait présager un hiver difficile. Mais il faut s'attendre à toutes les surprises.

Nous approchons donc de la fin des hostilités en Europe et l'on peut envisager de ce côté une lueur d'espérance, ce qui ne signifie point, et cela est important, que les hostilités prendront fin. Elles continueront dans le Pacifique et l'Europe y sera directement intéressée : l'Angleterre d'abord, puis la France qui a un empire d'Extrême-Orient, certains pays, enfin, comme la Hollande, qui

ont de grandes possessions coloniales, auront à s'en mêler. Il convient de ne pas se bercer sur ce point d'illusions dangereuses : l'Europe restera pendant assez longtemps dans un état de guerre mixte.

Que l'évolution de la guerre présente de sérieux dangers pour la Suisse est incontestable. L'un des plus grands consiste dans les incidents aériens qui se sont passés récemment à notre frontière. Ce péril reste inévitable mais il va de soi que nous ne sommes pas restés inactifs à ce sujet. Au début de la semaine dernière, quand les mouvements de retraite allemands se sont dessinés en direction de la trouée de Belfort, nous avons pris contact avec le Gouvernement américain à Berne par l'entremise de sa Légation et directement à Washington, non pas tant pour attirer son attention sur certains petits incidents mais pour lui rappeler la situation particulièrement exposée de la Ville de Bâle. Le Département a reçu une réponse de la Légation à Washington en date du 9 septembre selon laquelle M. le Ministre Brugmann et notre Attaché militaire avaient reçu du Gouvernement américain l'assurance que des instructions spéciales seraient envoyées aux troupes à ce sujet. M. Pilet-Golaz est persuadé que ces promesses sont sincères et que ces instructions ont été données. Seront-elles toujours suivies à la lettre, c'est là une autre question. Les armées de milices ont quelquefois plus de peine à exécuter certains ordres que les armées de métier; la bonne volonté ne manque pas mais des difficultés matérielles considérables lui font parfois échec. Les jeunes gens composant l'armée américaine peuvent, par suite d'une formation géographique insuffisante, ne pas savoir exactement ce qu'est l'Europe. Notre frontière aussi, il faut le reconnaître, n'est pas facile à suivre. M. Pilet-Golaz est certain toutefois qu'il n'y a pas d'arrière-pensée chez les Américains; nous devons multiplier nos efforts afin que ces incidents ne se reproduisent plus mais notre salut

viendra surtout de l'éloignement du front de nos frontières.

A côté de ces incidents désagréables et souvent douloureux, il existe aussi d'autres dangers :

Le danger de passage n'est pas le moindre et a fait l'objet de nos constantes préoccupations d'entente avec l'Etat-Major de l'Armée. L'exercice stratégique qui s'est déroulé en mai dernier était basé précisément sur la supposition d'armées américaines et allemandes demandant le passage par notre pays, donnée qui avait été fournie par le Département Politique. Mais les événements se sont précipités depuis lors et M. Pilet-Golaz ne croit pas que personne, stratégiquement ou politiquement parlant, ne songe à passer chez nous. Cependant, toutes précautions devaient être prises et il était temps de mobiliser. A tout moment nous pouvons avoir affaire à des gens qui voudraient passer de force : certains corps de troupes allemands sont encore fort combattifs et, suivant leurs intentions, il faut être en état de les arrêter et de les repousser. Il faut tenir compte que les intentions des Gouvernements ne sont pas toujours un gage certain de l'attitude qu'adopteront les militaires. M. Pilet-Golaz cite à ce propos l'exemple déjà ancien de l'armée du Général Clinchant qui n'aurait pas hésité à passer en Suisse par la force si elle en avait eu les moyens. Elle n'a pu le faire. M. Pilet-Golaz avait donc conseillé l'adoption de mesures militaires appropriées et c'est avec satisfaction qu'il en a salué l'exécution.

Nous avons maintenant à nous garder tout spécialement sur le front ouest et sur le front nord mais le danger peut se déplacer et peut-être serons-nous amenés à prendre des mesures identiques au sud.

D'autres considérations nous commandaient de renforcer notre dispositif militaire :

Tout d'abord, le contrôle des réfugiés. Ce contrôle est de première importance, ne serait-ce que pour des raisons d'hygiène; on ne connaît que trop quelle est la situation à ce point de vue en France par exemple et dans quel état se présentent les réfugiés à nos frontières. Il faut laver ces gens, les désinfecter, prendre toutes dispositions afin qu'ils ne puissent contaminer notre population. Ces mesures sont indispensables pour ne pas entraver notre action de secours d'après-guerre.

Cet aspect de la question mis à part, il y a également les éléments indésirables dont on s'inquiète beaucoup tant en Suisse qu'à Washington. La Suisse a toujours affirmé que le droit d'asile est un des attributs de sa souveraineté. Or, on a beaucoup abusé de ce terme en l'employant à tort : on n'accorde pas le droit d'asile, on l'exerce. Pour l'exercer, nous avons posé un certain nombre de conditions :

- 1° Maintien de la sécurité extérieure du pays;
- 2° Maintien de l'ordre intérieur;
- 3° Mérite du requérant;
- 4° Existence d'un danger mortel.

1° Il est bien évident que nous ne pouvons exposer inutilement notre sécurité extérieure pour exercer le droit d'asile. Il serait impardonnable, dans ces conditions, de ne pas tenir compte des réactions des autres Etats lorsque nous examinons si nous voulons accueillir telle ou telle personne.

2° La sécurité extérieure d'un pays dépend tout d'abord de l'ordre intérieur. Un pays sans armée mais avec une cohésion intérieure saine peut se défendre. Au contraire, les plus grands dangers menacent le pays qui n'a su conserver l'ordre à l'intérieur. Aucun étranger ne sera reçu qui puisse compromettre cet ordre.

3° Il ne faut pas que les gens que nous recevons

se soient comportés vis-à-vis de la Suisse de façon inamicale.

4° Il est évident qu'il faut tenir compte dans l'exercice du droit d'asile de la situation d'une personne pourchassée et à qui l'entrée de notre pays peut sauver la vie. Ce sont de ces principes que nous nous sommes inspirés jusqu'à ce jour et nous nous en sommes bien trouvés.

Lorsque nous furent remises l'année dernière les notes anglaise et américaine touchant l'exercice du droit d'asile, nous n'avons pas répondu tout de suite, nous avons attendu un certain temps pour connaître la réaction des autres pays. Récemment, on s'est de nouveau préoccupé de cette question aux Etats-Unis et en Angleterre. M. Pilet-Golaz répondit à ce propos aux représentants anglais et américains que notre Gouvernement s'était toujours montré sage dans ce domaine et que cette sagesse était leur meilleure garantie. Cette réponse parut les satisfaire.

Il est bien entendu qu'il y a des cas limites où l'on peut avoir des hésitations. D'autres cas, au contraire, sont si évidents que la question de la conduite à suivre ne se pose même pas. M. Laval par exemple, à propos duquel certaines inquiétudes s'étaient manifestées lorsqu'il s'était rapproché de la Suisse, ne sera pas accepté dans notre pays.

Indépendamment des réfugiés, nous avons également à nous préoccuper des sorties.

Les prisonniers de guerre évadés sont, en vertu du droit international, libres de rentrer dans leur pays. S'ils ne l'ont pas fait jusqu'à ce jour, c'est que cela leur était matériellement impossible. Il fallut donc leur assigner une résidence. Des négociations sont en cours en vue du départ des prisonniers de guerre américains (leur nombre ne dépasse pas 80 à 100) et des prisonniers de guerre anglais (beaucoup plus nombreux : de 5 à 6000). Parmi ces derniers,

on compte des ressortissants de tous les dominions, ce qui n'est pas pour faciliter le problème.

Les internés seront gardés dans notre pays jusqu'à la fin de la guerre et sont, plus que les prisonniers de guerre, une source de soucis pour les autorités; les Polonais surtout commencent à s'énerver et cette impatience a donné lieu à certains incidents en Suisse centrale. Il y a également plus de 1000 Américains internés. Quant aux réfugiés civils italiens, il faut attendre que la situation soit éclaircie pour pouvoir statuer sur leur sort.

Il y a enfin le problème des Juifs : tout le monde est d'accord pour nous les céder mais on se heurte à des difficultés quand il s'agit de les reprendre.

Tous ces problèmes se posent par étapes et c'est par étapes qu'il convient de les résoudre.

Communications et transports. Les communications sont complètement coupées dans presque toutes les directions. Nous n'en avons pas avec la France et le Délégué du Gouvernement provisoire de la République française en Suisse en est réduit lui-même à passer par Alger pour ses communications avec la Métropole. Nous nous efforçons par tous les moyens de rétablir les circuits à mesure qu'ils s'interrompent. M. Pilet-Golaz espère qu'il sera possible de rétablir nos communications avec l'ouest dans un avenir pas trop éloigné.

En ce qui concerne les transports, les mêmes difficultés se présentent. Du côté de l'ouest, ils ne seront pas rétablis très rapidement. Peut-être quelques colonnes de camions pourront-elles être organisées, mais on sait qu'au point de vue tonnage, leurs capacités de transport sont bien limitées.

Les obstacles sont nombreux sur les routes : Monsieur le Ministre Stucki, par exemple, est rentré en Suisse de Vichy par le seul pont existant à Lyon. C'est ce pont qu'empruntait tout le trafic militaire qu'il fallut interrompre un instant pour permettre au convoi de la Légation de passer sur l'autre rive. Il n'est pas surprenant, dans les circonstances actuelles,

que les exigences militaires passent d'abord.

Du côté sud, c'est plus grave encore. Le port de Gênes est en très mauvais état et nous devons plutôt compter à l'avenir sur celui de Marseille ou de Bordeaux pour le débarquement et l'entrepôt des marchandises qui nous sont destinées. A l'est, la situation est extrêmement trouble. La Hongrie envahie et occupée n'est plus en état de discuter. Du côté de l'Allemagne, nous n'avons que des difficultés et elles sont inévitables. Ici se pose le problème délicat du transit des marchandises allemandes par la Suisse. On ne peut se dissimuler qu'une bonne partie du transit avec l'Italie prend un caractère de plus en plus militaire. Si nous ne voulons pas que notre politique de neutralité reste un vain mot, il faut s'opposer au transit de certaines marchandises et, comme l'Allemagne a déclaré la guerre totale, il est bien difficile de distinguer exactement les marchandises de guerre des autres. Les Allemands manifestent leur mécontentement de ces restrictions que les Alliés voudraient toujours plus absolues. Nous avons, dans la mesure du possible, cherché à gagner du temps pour sauvegarder le transit suisse à travers l'Allemagne mais il est douteux que ce transit puisse être maintenu encore longtemps et nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer la clause libératoire que nous avons introduite dans nos accords avec l'Allemagne. Il ne faut pas se dissimuler que, dans ce domaine, la situation est extrêmement tendue.

M. Pilet Golaz aborde ensuite les problèmes posés par l'approche de la fin de la guerre, notamment l'action du secours suisse d'après-guerre. Dans nos déclarations à ce propos, nous nous sommes montrés jusqu'ici très prudents pour des raisons extérieures surtout. En

effet, la grande organisation créée par les Américains, l'UNRRA, présente un caractère unilatéral et comporte un contrôle militaire incompatible avec notre neutralité. Peut-être même peut-on y percevoir certaines arrière-pensées commerciales. (Cela n'a pas manqué d'ailleurs de provoquer des réactions dans divers pays). Dans l'ignorance de l'avenir, il convient de rester très prudent et de ne rien annoncer qui ne soit réalisable. Ces considérations, toutefois, ne nous ont pas empêché de préparer le problème. Le Comité présidé par M. Wetter a déjà pris contact avec les divers organismes suisses de secours et d'entr'aide tel que le Comité International de la Croix-Rouge, etc. Son activité peut se résumer dans ces quelques mots : il recense, trie, réserve, prend contact et organise. Lorsque ses travaux préparatoires seront terminés, il pourra faire un grand appel au peuple suisse, aux cantons et aux villes. La Confédération fera, bien entendu, sa part en argent ou en nature. Il faut prévoir enfin que la guerre ne finira pas tout à coup et que des actions successives seront nécessaires.

Situation diplomatique de la Suisse.

Nos relations avec l'Angleterre sont bonnes autant qu'on en puisse juger, ce qui signifie pas que les Anglais oublient leurs intérêts pour défendre les nôtres et se laissent guider par leurs sympathies. Les rapports de M. Ruegger, depuis son arrivée à Londres, n'ont fait que confirmer cette impression.

Les Américains nous connaissent moins. Ils sont plus directs et peut-être plus brutaux dans leurs méthodes ainsi que nous nous en sommes aperçus dans nos relations économiques; mais ils ne feront rien pour nous gêner et nous nuire sans nécessité absolue. Au besoin, ils nous aideront.

La France. La situation de ce pays a bien changé depuis la dernière réunion de la Commission. Nous ne voulions pas d'Ambassadeur, ce qui faillit provoquer une rupture de la part de M. Laval. M. Morand, lorsqu'il se présenta chez M. Pilet-Golaz, ne se faisait guère d'illusions sur la durée de sa mission. D'ailleurs, ce qui était prévu arriva et, trois semaines après son arrivée, l'Ambassadeur de France dut se retirer.

De notre côté, nous avons pris aussi certaines précautions : d'une part, nous étions en contact par l'entremise de M. Schlatter à Alger avec les représentants de l'autre France; d'autre part, nos dispositions étaient prises pour pouvoir communiquer avec M. Stucki à Vichy si toutes les relations par la voie normale devaient être coupées. Nous savions que le Maréchal Pétain était résolu à se constituer prisonnier. Il s'était fait garder par sa troupe, mais les Allemands menaçant de bombarder Vichy, il céda et fut emmené dans la nuit du 19 au 20 août. Dès lors, M. Stucki reçut l'ordre de considérer sa mission à Vichy comme terminée. D'après les rapports de notre Ministre, l'attitude du représentant du Chancelier Hitler auprès du Maréchal Pétain fut en dessous de tout. En revanche, le Général commandant les troupes allemandes fut impeccable. Il faut noter aussi que tous les témoins s'accordent à reconnaître le calme et la sérénité dont le Maréchal ne cessa de faire preuve en toutes circonstances. Certaines déclarations de la presse au sujet de cet événement sont évidemment erronées ou tout au moins romancées.

A Berne, une entente parfaite semble avoir régné entre les représentants du Gouvernements de Vichy et ceux qui leur ont actuellement succédé. La transition se fit sans bruit et sans aucune difficulté. M. Vergé a été désigné comme Chargé de Délégation et la représentation

française en Suisse porte maintenant le nom de Délégation en Suisse du Gouvernement provisoire de la République française.

Nous étions depuis longtemps en contact avec le Gouvernement de la France libérée par M. Schlatter à Alger. Il restera Délégué du Conseil fédéral jusqu'à ce que le Gouvernement définitif de la France soit constitué.

Italie. La situation dans ce pays n'a pas changé de façon notable. Le Comte Magistrati n'a fait dernièrement aucune communication au Département Politique. Son activité a toujours été inspirée par le désir d'éviter tout conflit. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de changement dans ce domaine.

Allemagne. Il faut se rendre compte qu'on aborde ici un terrain plus difficile. L'Allemagne sait en effet que nous sommes renseignés à tous égards sur tout ce qui s'est passé dans les régions qui ont été récemment le théâtre des opérations de guerre.

M. Pilet-Golaz ne saurait toutefois approuver l'attitude adoptée par la presse, surtout par la presse suisse romande; elle ne contribue pas, bien au contraire, à faciliter nos relations avec l'Allemagne. Ce pays sait que notre opinion publique est convaincue de sa défaite. C'est donc maintenant qu'il convient d'être ferme : si l'on donne le doigt, le bras y passe..... Ce qu'il faut vis-à-vis de l'Allemagne, c'est adopter une attitude de très grande dignité et ne pas se laisser entraîner par les passions; nous serions mal venus à le faire alors que les horreurs de la guerre nous ont été épargnées et que nous savons à peine ce que c'est que souffrir. A cet égard, la presse suisse-allemande s'est montrée plus réservée que la presse suisse-romande qui a fait quelquefois du roman-feuilleton avec certains événements. Il est vrai qu'il s'agissait d'événements de France qui la touchaient de plus près.

Russie. C'est un chapitre dont le public et les membres de la Commission des Affaires étrangères n'ont pas beaucoup entendu parler depuis quelque temps. C'est que certains travaux doivent s'effectuer dans le silence des chancelleries. M. Pilet-Golaz cite à ce propos les passages d'un rapport du 21 juillet 1944 du Consulat général à New York. Il en résulte que Moscou serait heureux de reprendre les relations commerciales avec la Suisse. Avant son départ pour Londres, M. Ruegger reçut des instructions très précises sur les contacts qu'il avait à prendre avec les représentants de l'URSS. C'était même un des points les plus importants de la mission qu'il avait à remplir à Londres. Ses instructions s'inspiraient notamment des principes suivants :

1. Désir de la Suisse de reprendre des relations normales avec l'URSS dans un délai pas trop long après la reprise des communications normales.
2. Abstention de chaque Etat de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'autre.

M. Pilet-Golaz cite en outre les télégrammes des 16 et 29 août et 8 septembre de la Légation de Suisse à Londres nous donnant connaissance du résultat des premières prises de contact. Nous continuerons de poursuivre cette discussion avec diligence mais avec toute la vigilance qui s'impose.

D'autres problèmes encore retiennent notre attention. Celui de la Yougoslavie n'est pas simple. Ce pays est partagé entre de nombreuses influences (Tito, Mihailovitch, etc.). Nous sommes extrêmement prudents dans ce domaine et en particulier des instructions très strictes ont été données en ce qui concerne la défense par notre pays des intérêts étrangers.

Il est difficile de savoir exactement où en est la Bulgarie. Ce pays semble en pleine débâcle.

Malgré le voeu souvent exprimé par nos

industriels, nous n'avons jamais entretenu de relations avec la Slovaquie. Pourtant nous avons toujours eu à nous louer des rapports agréables que nous avons entretenus avec elle. Ce pays est maintenant occupé par plusieurs partis : les Allemands d'une part, les partisans et les Russes de l'autre.

Tchécoslovaquie. Nous gardons certains contacts avec ce pays tant à Londres qu'à Ankara. Le problème de la Tchécoslovaquie se posera de facto comme pour la France.

M. Pilet-Golaz en vient alors à répondre à la question qui lui a été posée par M. Häberlin ainsi conçue: Des dispositions sont-elles prises dès maintenant en vue de la création après la guerre ou du rétablissement de nos Légations actuellement hors d'activité ? A vrai dire, aucune Légation n'a suspendu complètement son activité. Nos principales représentations à l'étranger sont déjà pourvues de Chefs de poste : M. Ruegger est à Londres, M. Bruggmann à Washington, il n'y a rien à changer à Berlin; d'ailleurs comment prévoir comment sera la situation en Allemagne après la guerre. En France, aussi longtemps que le Gouvernement ne sera pas reconnu, nous ne pouvons envoyer un Ministre. Il faut là se montrer prudent. Nos représentations en Espagne et au Portugal sont pourvues. La Belgique a son Ministre, actuellement à Rome, et qui rejoindra son poste quand le moment sera venu. Le cas de la Hollande présente plus de difficultés : nous y avons toujours un Ministre accrédité, M. de Pury, mais il ne repartira pas là-bas étant donné son âge. Pour la Pologne enfin, M. Martin, actuellement à Lisbonne, est tout désigné.

Tout autre est la question des Légations nouvelles. Il est incontestable qu'il nous faudra en créer. Le système des Légations doubles ou triples s'étant révélé plein d'inconvénients, nous y renoncerons pour avoir chaque fois que cela sera possible une représentation propre à chaque pays. Une Légation pour plusieurs pays est en effet insuffisante

lorsque des difficultés se présentent : M. Dinichert en a fait l'expérience pour la Suède, le Danemark et la Norvège et M. Jenny à Buenos Aires pour l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le Paraguay. Il sera préférable d'avoir des Légations indépendantes quitte à mettre à leur tête des Chargés d'Affaires. Le poste le plus important sera naturellement celui de Moscou qui demandera une très grande préparation. Il nous faudra également une Légation en Grèce, en Norvège, au Canada, au Mexique, à Shanghai pour la Chine; probablement aussi en Australie; pour l'Afrique du Sud, cela s'avère moins nécessaire et un grand Consulat général pourra suffire. Il faudra enfin envoyer un Ministre au Caire où nous avons actuellement un Chargé d'Affaires. Les Consulats généraux rendent de très grands services et il faut lutter contre les parois étanches qu'on a coutume d'établir entre service consulaire et service diplomatique. Les Consulats généraux devraient avoir comme les Légations des Attachés commerciaux. Dans certaines Légations, il devrait y avoir nécessairement* un Attaché commercial mais tout un service commercial. C'est à cela que nous nous préparons. Nous avons de bons collaborateurs et environ 1800 employés auxiliaires parmi lesquels on pourra choisir. Cela nécessitera bien entendu un effort financier: on a trop lésiné jusqu'à ce jour pour nos services diplomatiques et il faut se rendre compte que la situation financière de certains de nos Ministres est loin d'être facile. Sans jeter l'argent par les fenêtres, il faut faire cependant un certain effort si l'on veut avoir un bon service diplomatique.

*non seulement

Le Chef du Département Politique aborde maintenant la seconde partie de son exposé qui traitera de l'organisation de son Département.

Il est actuellement en pleine réorganisation. Historiquement, il faut rappeler que la Division du Commerce dépendait avant la guerre du Département Politique. C'est M. Schulthess qui s'en empara et, depuis lors, la Division du Commerce est subordonnée au Département de l'Economie publique. J'ai beaucoup trop à faire maintenant, déclare M. Pilet-Golaz, sans vouloir charger à nouveau mon Département de la Division du Commerce; il est certain toutefois que cette séparation est une faute car les problèmes économiques sont intimement liés avec les problèmes politiques. Il faut noter d'ailleurs que la collaboration est actuellement très bonne entre ces deux domaines.

En ce qui concerne l'organisation du Département Politique, il fallut faire depuis la guerre des constructions provisoires ainsi qu'il ressort très clairement du tableau ci-annexé et dont chacun des membres de la Commission a reçu un exemplaire.

Sections de la Division des Affaires étrangères.

1° Section du Contentieux et des Intérêts privés à l'Etranger.

C'est la Division commerciale et financière du Département Politique dont M. Kohli, Conseiller de Légation, est le Chef. Il s'agit en fait bien plus d'une Division que d'une Section.

2° Section Politique.

C'est la section qui traite avec les diplomates. Elle est dirigée par M. Stucki, Conseiller de Légation.

3° Section administrative et du personnel, Service consulaire, dont le Chef est M. Charles.

4° Section pour statut et immunités des diplomates et Consuls.

On l'Appelle le Protocole comme dans les autres pays. Elle a à sa tête M. Zuber.

5° Section pour Affaires internationales de communications, d'économie de guerre et de frontières ayant pour Chef M. Hohl.

6° Section pour l'Information politique.

C'est le service de renseignements (2ème bureau) qui, fait étonnant, n'existait pas avant la guerre. Il est dirigé par M. Secrétan, assisté de M. de Diesbach.

7° Section des Unions internationales, dont s'occupe aussi actuellement M. Secrétan qui se consacrera après la guerre à la Section de l'information.

8° Section pour la préparation de l'après-guerre. (M. Secrétan).

Ces sections forment en quelque sorte un poste collecteur, c'est un noyau des collaborateurs qui s'occuperont des problèmes très complexes d'après-guerre. Ces problèmes exigent d'ailleurs des spécialistes, aussi le Département Politique a-t-il recours à des Conseillers juridiques et à divers collaborateurs et experts libres. Nous cherchons pour l'après-guerre un expert militaire que nous ne possédons pas encore. Il s'agit également, question importante, de constituer dès maintenant les cadres des délégations qui iront négocier dans les pays étrangers.

Il est bien entendu que la Division des Affaires étrangères est en contact direct avec nos Légations et Consuls à l'étranger.

Division des Intérêts étrangers.

Cette Division, confiée à M. de Pury, assisté de M. de Saussure, a été créée en 1940 au moment où la défense des intérêts étrangers prit une extension considérable. Elle est destinée à disparaître après la guerre mais pas du jour au lendemain : jusqu'à ce que les traités de paix soient conclus, il est peu probable que les pays vainqueurs

traitent directement avec les pays vaincus.

Délégué aux Oeuvres d'entr'aide internationale.

Il a paru à la longue qu'il était indispensable de maintenir une collaboration étroite entre la Suisse, Puissance protectrice, et les différents organismes d'entr'aide internationale tels que le Comité International de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse et le Comité Wetter pour le secours suisse d'après-guerre. C'est le rôle de M. de Haller qui est Délégué du Conseil fédéral aux oeuvres d'entr'aide internationale.

Du jour où de nouvelles divisions se sont créées au Département Politique, la nécessité d'un secrétariat du Département s'est fait sentir pour faire le travail de coordination entre les diverses divisions que le Chef du Département, trop absorbé par ses nombreuses conférences et ses multiples occupations, ne pourrait guère assumer lui-même.

Représentations à l'étranger.

On constate que nous avons de plus en plus renoncé aux Consulats honoraires pour en venir à la création de Consulats généraux. Les Consuls de carrière sont indispensables ainsi que l'a prouvé maintes fois l'expérience.

Telle est brièvement résumée l'organisation actuelle du Département Politique, les prémices de son organisation future.

M. Pilet-Golaz ajoute que le Département Politique entretient d'excellentes relations avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et le Secrétariat des Suisses à l'étranger.

Pour se faire une idée du travail qui a été

fourni depuis 1939, il suffit de constater l'augmentation considérable de l'effectif du personnel du Département qui a plus que quadruplé depuis cette date. Il en résulte par là même certaines difficultés pour trouver des cadres, difficultés augmentées par les exigences du service militaire qui, à certaines périodes, nous enlève une forte proportion de nos collaborateurs. Il faudrait se rendre compte que certains d'entre eux sont impossibles à remplacer et que, par conséquent, ne devraient pas être touchés par des cours de répétition ou des relèves. On peut signaler enfin les difficultés qui naissent du manque de place et la dispersion extrême des locaux qui est une source de perte de temps.

J'ai cependant été rempli d'admiration, ajoute le Chef du Département, par le travail fourni par plusieurs de mes collaborateurs, les courriers tout particulièrement, et les Chefs de poste qui ont toujours su faire face avec beaucoup de cran à des situations quelquefois fort désagréables.

M. Bärtschi remercie M. Pilet-Golaz pour son exposé qui a si vivement intéressé les membres de la Commission, il leur a appris beaucoup de choses.

La séance est levée à 19h00 et sera reprise demain matin à 08h30 pour les questions à poser.

La Séance est rouverte le 12 septembre à 8 h. 35,
avec les mêmes participants que la veille.

Le Président M. Bärtschi relève que la Commission des Affaires étrangères a rempli hier sa première mission en entendant le très clair et très complet exposé du chef du Département politique sur la politique internationale et sur l'organisation de son département.

Les membres de la Commission voudront bien maintenant poser des questions qui leur ont été suggérées par cet exposé. Il serait préférable qu'elles fussent posées par écrit.

M. Bärtschi mentionne alors quelques questions qui lui sont suggérées personnellement par les événements actuels. Il s'agit tout d'abord de l'information parue aujourd'hui dans la presse selon laquelle le gouvernement français aurait réquisitionné des marchandises suisses à Marseille. Cette assertion est-elle exacte ?

D'autre part, quelles sont actuellement les conventions économiques qui nous lient à l'Allemagne et sur quoi sont-elles fondées ?

Enfin, que fait-on pour rétablir et faciliter nos communications avec les pays qui sont en relations commerciales avec la Suisse ?

Ayant posé ces questions pour son compte personnel, M. Bärtschi invite les membres de la Commission à poser les leurs auxquelles le chef du Département politique répondra ensuite dans l'ordre où elles se présenteront.

Question Schmid.

Comme le chef du Département politique l'a indiqué hier dans son exposé, les prisonniers de guerre évadés ac-

tuellement en Suisse sont libres de rentrer dans leur pays. Ne serait-il pas possible, par voie de négociation, de renvoyer par exemple les Russes et les Italiens qui sont sur notre territoire et d'arriver à faire sortir le plus rapidement possible cette catégorie de réfugiés ?

Questions Borella.

M. Borella remercie tout d'abord M. Pilet-Golaz pour son exposé d'hier qui a donné des précisions très utiles en particulier sur la question des réfugiés et des internés. Il désirerait cependant avoir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Les militaires italiens qui sont entrés en Suisse l'année dernière après le 8 septembre et qu'on ne pouvait pas, à proprement parler, considérer comme des militaires puisqu'ils avaient généralement abandonné leur uniforme seront-ils malgré cela traités comme tels et jouiront-ils des avantages éventuels que cette situation pourrait leur procurer ?
2. Quel est le point de vue adopté par le Département politique à l'égard de la décision prise par un comité à Zurich qui voudrait envoyer une aide médicale à la Yougoslavie ? (Il semble en effet que la situation sanitaire de ce pays soit terrible et qu'il n'y ait pas plus d'un médecin par 20.000 habitants).
3. M. Borella est entièrement d'accord avec les principes énoncés hier par le chef du Département politique pour l'exercice du droit d'asile. Il relève néanmoins qu'il y a quand même des situations qui alarment le canton du Tessin où certains réfugiés italiens peuvent causer le plus grand tort au pays. Il lui semble que la police fédérale des étrangers à Berne qui délivre les autorisations d'entrée en Suisse devrait rester en contact plus étroit avec les autorités du Tessin qui, pour des raisons éviden-

tes, connaissent mieux certains éléments italiens et seraient en mesure de donner un préavis favorable ou défavorable. Ne serait-il pas possible de créer ou de resserrer cette collaboration lorsqu'on reçoit une demande d'entrée de personnalités fascistes ?

4. M. Borella aimerait enfin avoir quelques précisions sur les motifs qui ont provoqué le télégramme de protestation adressé au chef du Département politique par les journalistes américains en Suisse et publié dans la presse au sujet des difficultés causées par la censure.

Question Favre.

M. Favre s'était proposé tout d'abord d'établir une liste de questions qu'il aurait posées au chef du Département politique. Toutes ces questions cependant ayant trouvé leur réponse dans l'exposé de M. Pilet-Golaz, il ne reste plus à M. Favre qu'à soulever le point suivant : on a beaucoup discuté ces derniers temps du futur siège de la Société des nations ou du moins des institutions internationales qui devraient la remplacer. Quelle est l'attitude adoptée par le Département politique à cet égard ?

Question Giovanoli.

M. Giovanoli a pour son compte pris connaissance avec le plus grand intérêt des précisions apportées par le chef du Département politique sur l'exercice des droits d'asile et sur le traitement des réfugiés et des internés. Il se demande s'il ne serait pas opportun, dans un proche avenir, de saisir la première occasion qui se présentera d'expliquer clairement à l'opinion publique quels principes président aux autorisations d'entrée en Suisse accordées aux réfugiés.

Question Häberlin.

Cette question a trait aux préparations indispensa-

bles à envisager dès maintenant pour la création après la guerre de nouvelles représentations diplomatiques à l'étranger et à leur extension éventuelle. M. Häberlin saisit fort bien les difficultés relevées hier par le chef du Département politique dans son exposé. Les principales sont : qu'il est impossible de prévoir quelle sera la situation politique des différents pays lorsque la guerre sera finie et d'autre part les sacrifices financiers que cette réorganisation ne manquera pas d'exiger.

Cependant, pour certains pays, on peut se faire dès maintenant une idée exacte du régime politique qui prévaudra. On peut donc sans plus tarder prévoir une personne déterminée pour ce poste afin qu'elle puisse s'y préparer de façon concrète. M. Häberlin cite à ce propos l'exemple de la Hollande. Il ne croit pas d'autre part que la question financière soit un obstacle insurmontable; si l'on veut de nouvelles Légations, il faudra bien les payer. Il estime en revanche qu'il faut se livrer dès maintenant à un travail préparatoire important en vue de la création et de l'extension de nos représentations diplomatiques à l'étranger.

Question Bringolf.

M. Bringolf lui aussi a beaucoup appris par l'exposé de M. Pilet-Golaz. Il ne croit pas inutile de faire allusion ici à ce qu'il considère comme une des traditions du Département politique dans le recrutement de son personnel: On pourrait avoir l'impression (M. Bringolf insiste sur "pourrait avoir") qu'on avantage certains en tenant compte de leur famille, de leurs relations, de leur nom et peut-être de leurs protections alors qu'il faudrait ne se laisser guider que par ce seul critère : l'intéressé est-il qualifié pour le poste qu'il doit occuper ? M. Bringolf croit pouvoir

citer à ce propos l'exemple de M. Naef, Consul général à New York, qui paraissait à vues humaines tout indiqué pour occuper le poste de Ministre à Washington. Ne faudrait-il pas de façon générale accorder plus d'importance aux qualités de l'intéressé qu'à son nom ou à son milieu ?

M. Bärtschi intervint à son tour en affirmant qu'il attache comme M. Häberlin une grosse importance à la préparation et au recrutement de nos futurs représentants à l'étranger en ces temps où le manque de personnes qualifiées se fait tout particulièrement sentir. Il demande à cette occasion à M. Bringolf s'il connaît personnellement M. Bruggmann. Sur sa réponse négative, M. Bärtschi déclare que dans l'affirmative il aurait probablement une tout autre opinion que celle qu'il vient d'énoncer.

Comme aucun des membres de la Commission n'a plus de questions à poser, il prie le chef du Département politique de bien vouloir répondre à celles qui ont été soulevées.

Le Chef du Département prend la parole pour répondre dans leur ordre aux différentes questions.

Question Schmid.

Les Russes qui sont actuellement dans notre pays sont pour la plupart des prisonniers évadés au nombre de 800 environ. Reste à savoir où les envoyer : il est évident que nous ne pouvons les imposer à qui que ce soit et qu'en France on ne serait vraisemblablement pas très heureux de les recevoir. Des conversations ont, bien entendu, déjà été engagées à ce sujet. Il semble que le gouvernement russe ne désire pas particulièrement qu'on laisse partir trop vite ses ressortissants. Il ne faut donc pas que le désir de se débarrasser plus vite de ces réfugiés russes nous encourage

à les laisser s'enfuir. Il va de soi, ajoute M. Pilet-Golaz, que plus vite ces gens rentreront chez eux, mieux cela vaudra pour tout le monde.

Questions Borella.

1. Militaires italiens.

Prévoyant les difficultés soulignées par M. Borella nous n'avons jamais permis qu'on assimilât à des internés certains militaires italiens à leur entrée en Suisse. Nous avons établi à cet effet une catégorie spéciale intitulée "Réfugiés militaires", ce qui nous donnera ainsi la possibilité de les renvoyer chez eux après négociations aussitôt que l'occasion s'en présentera.

2. Mission suisse en Yougoslavie.

M. Pilet-Golaz n'a eu connaissance de ce projet qu'il y a deux jours. Il a donné pour instruction qu'au point de vue du Département politique il n'y avait aucune raison de s'opposer à ce projet. Les difficultés à surmonter viendraient bien plutôt de l'armée car il s'agit de savoir si les intéressés pourront obtenir des congés militaires. En ce qui nous concerne, nous avons toujours eu pour principe qu'il fallait apporter de l'aide partout où l'on pouvait faire quelque chose. Une des meilleure illustration de ce désir fut l'envoi de médecins suisses à l'étranger. Là aussi il y eut certaines difficultés à surmonter car il est bien évident que les bons médecins ne tiennent pas à abandonner leur clientèle pendant plusieurs mois et qu'il serait inopportun de laisser partir à l'étranger les moins bons où ils risqueraient de faire du tort à notre pays.

3. Droit d'asile.

M. Pilet-Golaz s'est déjà expliqué hier sur ce point et l'attitude du Conseil fédéral n'a pas varié

dans l'exercice de ce droit. La collaboration dont parle M. Borella serait certainement souhaitable mais n'est pas toujours réalisable car souvent nous ne sommes pas consultés sur certains cas particuliers et nous trouvons devant le fait accompli. Il est d'autres éventualités où nous devons garder le silence sur l'entrée de telle ou telle personne en Suisse car, en chassant ouvertement un homme traqué, on risque de le condamner à mort. Il est donc difficile d'agir lorsque les gens sont déjà entrés en Suisse. Il en est toutefois à qui nous n'accorderons jamais l'asile sur notre territoire, M. Farinacci par exemple. M. Pecini, auquel M. Borella fit allusion, n'est guère connu en Suisse et semble avoir plutôt joué un rôle conciliant - d'ailleurs pas sur le plan international.

Dans ce domaine M. Pilet-Golaz sait de source certaine que M. Mussolini ne cherche pas à se réfugier en Suisse.

Si elles ont des cas particuliers à signaler, les autorités tessinoises devraient s'adresser directement à la Division de Justice et Police qui en tiendra compte pour sa décision.

Répondant par la même occasion à la question de M. Giovanoli, M. Pilet-Golaz déclare qu'il saisira l'occasion du discours qu'il doit prononcer demain au Comptoir à Lausanne pour parler du problème des réfugiés et donner au besoin certaines indications à ce sujet aux représentants de la presse suisse.

4. Télégramme des journalistes américains.

M. Pilet-Golaz connaît personnellement les chefs de file des journalistes américains. Ils ont cru devoir s'adresser à lui après l'attentat contre Hitler et les journaux ont reproduit un peu vite leur dépêche. Nous tâcherons de donner satisfaction aux représentants de

la presse américaine et d'aplanir ce conflit qu'il est bien inutile de monter en épingle. Il faut reconnaître d'ailleurs que certains points de cette réclamation sont fondés et que par exemple, si nous nous réservons le droit de censurer des télégrammes destinés à la presse américaine, il faudrait tout au moins en aviser les expéditeurs afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir.

Question Favre.

Y aura-t-il une Société des nations après la guerre ? Tout le monde désire une organisation de la paix mais personne ne sait encore quelle en sera la forme. Peut-être y aura-t-il diverses organisations, peut-être une seule. Nous tâcherons de nous tenir au courant des tendances qui se dessineront. L'Amérique préférerait que cette organisation siégeât aux Etats-Unis. La Russie, on le comprend, garde un mauvais souvenir de Genève. Ce sont les Anglais qui sont le plus favorables à Genève comme siège d'une future S.D.N. M. Pilet-Golaz relève à ce sujet que l'Ambassadeur des Etats-Unis à Londres est partisan de Genève. Ce problème, on le conçoit, est très délicat et ne peut être résolu que dans l'esprit de notre politique traditionnelle de stricte neutralité.

Question Häberlin.

Il va sans dire qu'il faut se préparer en vue de l'organisation après guerre de nos représentations à l'étranger et nous nous y préparons. M. Pilet-Golaz a eu dernièrement à ce sujet une conférence avec M. Hotz, directeur de la Division du Commerce et M. Homberger, directeur du Vorort. Il leur a demandé entre autres de lui exposer comment ils concevaient personnellement l'organisation de ces postes.

Il faut toutefois se garder des schémas et des listes toutes faites, prévoir M. A pour le poste A, M. B pour

le poste B et ainsi de suite. Ces prévisions pourraient fort bien se révéler irréalisables. Il importe de tenir compte en effet non seulement des personnalités elles-mêmes, mais encore de savoir si elles sont persona grata pour les gouvernements auprès desquels elles devraient être accréditées. Là encore il faut être très prudent et ne pas lancer de noms à la légère en guise de ballons d'essai comme on l'entend faire couramment.

La question des attachés commerciaux est, elle aussi, très délicate. Suivant que les diplomates sont plus ou moins versés dans les questions économiques et commerciales, on leur donnera un attaché commercial de plus ou moins grande envergure. On conçoit par exemple que le meilleur attaché commercial n'aurait pas grand'chose à faire auprès de M. Stucki qui est lui-même rompu à toutes ces questions.

Les réflexions ci-dessus démontrent amplement que s'il faut préparer dès maintenant tout ce qu'il est possible de préparer, il est certains points qui ne pourront être réglés que plus tard en connaissance de cause.

Question Bringolf.

C'est la question un peu ancienne il est vrai des "von und zu". M. Pilet-Golaz, en citant la plupart des chefs de poste de nos principales légations n'a pas de peine à prouver à M. Bringolf qu'ils ne sont pas des "von und zu". Nous n'avons aucune prévention contre l'aristocratie à particule; nous ne croyons pas non plus qu'elle soit prédestinée à la carrière diplomatique. Une autre question se pose que M. Bringolf n'a pas soulevée et qui pourtant est importante : c'est celle de la fortune. On dépense beaucoup dans nos postes à l'étranger et la situation financière des conseillers de légation en particulier, qui ont bien souvent les mêmes charges que le ministre sans en avoir le traitement, n'est

guère enviable.

Cela n'empêche, ajoute M. Pilet-Golaz, que le recrutement du personnel du Département politique ne donne pas entièrement satisfaction. Nous n'avons même pas d'école pour préparer à cette carrière; il faut donc exiger de tous nos futurs collaborateurs qu'ils aient tout au moins une solide formation de droit ou d'économie politique. Ils feront tout d'abord un stage au Département politique où ils s'imprèneront des principes fondamentaux; puis ils feront un séjour à l'étranger d'où ils reviendront après quelque temps pour reprendre contact avec Berne. Au besoin il sera bon qu'ils passent alors un certain temps à la Division du Commerce. Préparons bien nos diplomates mais gardons-nous de trop les spécialiser. Nos postes à l'étranger désireraient généralement que notre politique fût orientée tout spécialement vis-à-vis du pays où ils se trouvent. C'est une tendance très naturelle mais il ne faut pas oublier que la politique suisse est la coordination des politiques spécialisées à l'égard de chaque pays. Certaines personnes qui connaissent les diplomates sont parfois critiques à leur endroit a déclaré M. Bringolf. Comment en serait-il autrement puisque inévitablement, si nous avons d'excellents diplomates, nous en avons aussi de moins bons.

Questions Bärtschi.

1. Réquisitions à Marseille.

M. Pilet-Golaz déclare à ce propos que nous avons reçu une demande du gouvernement américain de mettre à la disposition des régions éprouvées du sud-ouest de la France une partie de nos stocks de denrées entreposés en France, en Espagne et au Portugal. Comme nous ne pouvons dans les circonstances actuelles transporter ces marchandises en Suisse, nous avons répondu aux autorités américaines en leur indiquant qu'un certain tonnage de céréales

panifiables entrerait en ligne de compte. Il s'agit là d'un des premiers actes de notre action de secours à l'étranger. Nous espérons que nos marchandises ne seront pas réquisitionnées contre notre gré. Il faut s'attendre cependant à des incidents inévitables dans un pays où l'ordre parfait est loin de régner.

2. Conventions avec l'Allemagne.

Nos accords avec l'Allemagne sont fondées sur certaines conditions qui ne sont plus réalisées : les fournitures de ce pays devaient être suffisantes pour payer les nôtres; d'autre part, le contre-blocus de l'Allemagne lui permet d'obtenir certains avantages.

Maintenant la situation matérielle a changé du tout au tout. Les livraisons allemandes baissent considérablement du fait des destructions massives et des difficultés de transport; le contre-blocus enfin ne peut plus jouer. Aussi avons-nous décidé de supprimer la garantie de transfert dès le 30 septembre. Il faut dès maintenant envisager des pourparlers en vue de la conclusion d'un nouvel accord dont on ne peut prévoir à l'heure actuelle les conditions exactes.

3. Communications.

Nous recevons quelquefois d'étranges demandes émanant d'industriels qui nous signalent qu'ils sont complètement coupés de leur représentants et de leurs correspondants à l'étranger et qui s'inquiètent de savoir si nous faisons quelque chose pour remédier à cette situation. Il va de soi que nous nous en occupons activement car il est indispensable que des communications normales se rétablissent le plus rapidement possible entre la Suisse et l'étranger. La question des transports par avion est également à l'étude et les Alliés eux-mêmes ne sont pas

encore d'accord sur la façon de les organiser.

Demain nous tentons l'expérience d'envoyer un courrier à travers la France qui tâchera d'atteindre la frontière espagnole en automobile. Cette expérience est faite avec l'autorisation des autorités françaises mais nous ne nous dissimulons pas les risques évidents qu'elle comporte. Cependant nous essayons et nous essayerons toujours.

M. Bärtschi remercie le chef du Département politique d'avoir bien voulu répondre si clairement aux diverses questions qui lui ont été posées. Il donne lecture, avant de lever la séance, d'un communiqué destiné à la presse en le soumettant à l'agrément des membres de la Commission. Après une brève discussion portant sur des détails de rédaction, le communiqué dont le texte figure en annexe est adopté à l'unanimité.

M. Bärtschi termine en remerciant le chef du Département politique de ses intéressantes déclarations et en lui souhaitant les forces nécessaires pour mener à bien la lourde tâche qu'il a assumée.

La séance est levée à 10 h. 15.

Reçu

16.9.44.